

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 37 (1892)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Circulaires et pièces officielles  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348210>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

en Allemagne. Si quelques idées peuvent paraître neuves aux personnes qui n'ont jusqu'à aujourd'hui connu et pratiqué que la ferrure française, on doit reconnaître que la ferrure présentée est absolument rationnelle; elle se rapproche du reste beaucoup de celle en usage actuellement dans l'armée suisse, ce qui explique le succès qu'a remporté dans nos cercles militaires la souscription à cet ouvrage.

Le *Manuel du maréchal-ferrant* a été accueilli de même très favorablement par les autorités civiles des cantons romands; il est actuellement en usage dans les cours professionnels de maréchalerie, où il est appelé à rendre d'excellents services.

L'ouvrage se divise en trois parties. Dans la première l'auteur traite de l'anatomie et de la physiologie du pied; ce chapitre, qui est celui dont le maréchal devrait le plus s'occuper, est traité avec toute l'ampleur désirable. La 2<sup>e</sup> partie traite de la ferrure rationnelle et la 3<sup>e</sup> des maladies du pied et de la ferrure correctrice.

La compréhension du texte, très clair du reste, est encore facilitée par d'excellentes figures telles qu'on en voit rarement dans des traités de ce genre.

Le traducteur a fait une œuvre utile qui permet, au nombreux public que la ferrure intéresse, de profiter des connaissances théoriques et pratiques de l'éminent professeur Lungwitz.

#### OUVRAGE REÇU

*L'artillerie de campagne et de montagne dans les Etats de l'Europe*, par J. Schubert, capitaine d'artillerie, attaché au comité militaire technique et administratif de Vienne, traduit, annoté et mis à jour, par le capitaine-commandant Bodenhorst, de l'artillerie belge. Beau vol. in-4<sup>o</sup> de 44 p. avec 16 planches. Prix fr. 12,50. Neuchâtel 1892. Attinger frères, éditeurs.



#### Circulaires et pièces officielles.

*Crédits pour les acquisitions de matériel de guerre 1893.*  
(Message du Conseil fédéral.)

Monsieur le président et messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget du matériel de guerre pour l'année 1893.

Le montant de ce budget sera reporté, comme d'habitude, au budget général de l'exercice prochain.

## D. II. D. HABILLEMENT

1. *Signes distinctifs de grade et marques distinctives.*

a. Tresses en métal et tresse en laine pour signes distinctifs de grade des sous-officiers	fr. 5000
b. 3000 assortiments d'insignes pour bons tireurs à fr. 1.10	» 3300
c. Draps de parements	» 2000
d. Indemnités aux cantons pour fourniture de garnitures, d'insignes, etc.	» 2000
	————— fr. 12,300

2. *Vestons d'exercice et sacs de transport.*

a. 4000 vestons d'exercice, à fr. 17	fr. 68,000
b. 1000 sacs de transport, à fr. 2.50	» 2,500
	————— » 70,500

3. *Habits de travail pour armes spéciales.*

## a. Cavalerie :

Pour le dépôt de remonte :

40 blouses pour écuyers à fr. 23.—	fr. 920
40 casquettes » » » 4.50	» 180
100 blouses pour palefreniers » » 19.—	» 1,900
100 casquettes » » » 4.—	» 400
100 blouses d'écurie » » » 4.50	» 450

Pour écoles et cours :

500 tabliers d'écurie, à fr. 2.—	fr. 1,000
150 blouses d'écurie, à » 4.50	» 675

## b. Artillerie :

100 paires de pantalons pour l'artillerie de position à	fr. 8.— » 800
100 blouses pour l'artillerie de position à	» 8.— » 800
200 paires de pantalons pour l'artillerie de forteresse, à	» 8.— » 1,600
100 casquettes pour l'artillerie de forteresse, à	» 4.50 » 450

## c. Troupes sanitaires :

500 blouses en coutil, à	» 6.50 » 3,500
--------------------------	----------------

## d. Vélocipédistes :

250 pantalons pour vélocipédistes et manteaux	» 10,000
	————— » 24,025

4. *Sifflets à signaux.*

2000 sifflets à signaux avec cordon, pour sous-officiers, à fr. 1.10	» 2,200
--	---------

Total pour l'habillement fr. 109,625

*Ad 1, a et b.* Les quantités prévues sont nécessaires pour compenser les sorties normales.

*Ad 1, c.* On peut réduire à 2000 francs la somme prévue pour achat de draps de parements, attendu que le produit de la vente de drap est au profit de ce même crédit.

*Ad 1, d.* Cette somme ne peut pas être fixée exactement; nous supposons que celle que nous indiquons suffira.

*Ad 2. a.* L'acquisition de 4000 vestons d'exercice a été prévue dans le message spécial du 29 novembre 1887.

*Ad 2, b.* L'acquisition de 1000 sacs de transport est indispensable pour compenser les diminutions qui sont très fortes.

*Ad 3, a et b.* Les quantités indiquées sont conformes à celles dont les chefs d'armes ont demandé que l'on fasse l'acquisition.

*Ad 3, c.* Selon le budget pour l'année 1892, il reste à faire l'acquisition de 120 blouses en coutil pour infirmiers des ambulances. Il nous faut de plus, 160 blouses pour les 8 réserves de matériel et, pour le moment, 220 blouses pour le service des hôpitaux, soit en tout 500 blouses.

*Ad 3, d.* Comme il n'existe pas encore d'ordonnance pour l'habillement des vélocipédistes, il y a lieu de se procurer pour le moment, que les pantalons de vélocipédiste, les guêtres et les manteaux. Le crédit nécessaire est de 10,000 francs.

*Ad 4.* Chaque année nous avons besoin de 1700 sifflets à signaux qui sont destinés aux caporaux sortant des écoles de sous-officiers. Pour arrondir ce chiffre et pour nous créer une petite réserve de ces sifflets, nous proposons d'en acquérir 2000.

#### D. II. E. ARMEMENT ET ÉQUIPEMENT.

##### 1. *Armes à feu portatives.*

###### a. Armes neuves.

De même que les années précédentes, nous ne prévoyons au présent budget du matériel aucune acquisition de fusil pour l'armement des recrues pendant la durée de la fabrication du fusil nouveau modèle.

Mais il est à prévoir que le Conseil fédéral vous soumettra encore cette année un message ayant pour objet de demander la continuation des acquisitions extraordinaires d'armes. Nous croyons devoir vous en prévenir dès à présent.

L'arrêté du Conseil fédéral du 24/26 juin 1889 autorisait l'acquisition des quantités d'armes nécessaires pour l'élite et la landwehr; or les trois plus jeunes classes du landsturm étant appelées à former la réserve de l'armée de campagne, il y aura lieu de se procurer de nouvelles armes. Ceci fera l'objet du message en question.

1. 15,000 couteaux de soldat pour les recrues de toutes armes de l'année 1893, à fr. 1.80 fr. 27,000

Relativement aux couteaux de soldats, nous nous référons au précédent budget et nous nous bornons à nous procurer le nombre de couteaux destinés aux recrues, pensant que la réserve qui a été créée l'année dernière est suffisante.

Le nombre d'officiers incorporés, qui se sont procuré jusqu'ici le revolver n'atteint pas tout à fait la moitié de l'effectif total de ces officiers. Nous croyons donc, en prévision de la demande considérable qui se produirait lors d'une mobilisation, devoir augmenter notre provision de revolvers de 1200 revolvers.

b. Armes remises à neuf.

Remise à neuf d'armes ayant servi » 40,000

Les vieux fusils rendus par la troupe doivent être nettoyés à fond et réparés avant la mise en magasin; nous introduisons, comme l'année dernière, un poste au budget pour cet objet.

## *II. Armes blanches.*

1700 sabre-scie, à 9 francs	fr. 15,300
1000 sabres de pionniers, à 10 francs	» 10,000
500 » pour fourriers d'infanterie et pour tambours et trompettes, à fr. 9.20	» 4,600

L'approvisionnement d'armes blanches, y compris celles destinées à la première classe d'âge du landsturm, ayant été complété par les acquisitions des dernières années, nous pouvons dorénavant nous en tenir aux quantités normales nécessaires pour l'année.

### *III. Effets d'équipement.*

A.

	Fr. C.	Fr.
11,000 bretelles de fusil, à	1.20	13,200
13,000 ceinturons, à	1.35	17,550
1,500 porte-sabre-scie, simples	1.30	1,950
1,000 » avec 2 boucles, à	1.50	1,500
11,000 porte-fourreaux de baïonnette, à	1.30	14,300
800 fourreaux de baïonnette avec passants, à	1.40	1,120
11,000 gibernes pour infanterie, à	7.—	77,000
200 » cavalerie, à	4.50	900

200 baudriers de tambour avec cuisi-			
sière, à	12.—	2,400	
350 gibernes de trompette, à	3.50	1,225	
100 courroies » à	1.60	160	
500 équipements de chevaux de cava-			
lerie, au complet, à	262.—	131,000	
350 fourreaux de mousqueton, à	8.20	2,870	
150 gibernes de revolver, à	3.60	540	
500 licols d'écurie, à	2.30	1,150	
500 sangles d'écurie, à	2.20	1,100	
500 couvertures de cheval, à	19.—	9,500	
500 musettes, à	1.70	850	
500 sacs à avoine, à	4.—	2,000	
500 cordes à fourrage, à	1.—	500	
500 effets de pansage, à	8.50	4,250	
500 gourdes de cavalerie, à	3.—	1,500	
90 cornets, à	40.—	3,600	
40 bugles courts, à	41.—	1,630	
90 » longs, à	41.—	3,690	
30 trompettes basses, à	60.—	1,800	
40 altos, à	62.—	2,480	
30 barytons en si-b, à	80.—	2,400	
30 » en mi-b, à	100.—	3,000	
250 cordons de trompette, à	2.80	700	
350 » d'embouchure, à	2.—	700	
200 tambours avec baguettes, à	45.—	9,000	
200 peaux de recharge, à	3.20	640	

## B

Solde des avances faites par le crédit de		
1892	fr. 159,688.60	
	—————	fr. 475,904
Total pour l'armement et de l'équipement	fr. 624,404	

*Ad A.* Relativement aux quantités, nous nous référerons au contenu de l'article II (armes blanches) ci-dessus.

Déjà au budget du matériel pour l'année 1872, nous avions signalé qu'une nouvelle ordonnance concernant les équipements des chevaux de cavalerie et les gibernes pour l'infanterie était à l'étude et que, par conséquent, les prix fixés pour ces objets d'équipement n'étaient qu'approximatifs et qu'ils pourraient subir des modifications selon les modèles qui seraient adoptés.

Nous faisons au budget pour 1893 les mêmes réserves, les études en question n'étant pas encore terminées.

*Ad B.* Par décision du 28 juin 1889, l'assemblée fédérale a au-

torisé le Conseil fédéral à prélever d'avance sur les crédits pour 1890, 1891 et 1892 pour les acquisitions de matériel de guerre.

Le département militaire a été chargé les 5 novembre et 2 décembre 1889 par le Conseil fédéral de procéder en conséquence.

A la fin de l'année 1891, la somme manquant pour couvrir toutes les dépenses résultant de cet arrêté était encore de 159,688 francs 60 centimes.

Il y a donc lieu, pour l'année 1892, ou de réduire d'autant le chiffre des acquisitions budgetées ou d'accorder au département militaire un crédit de pareille somme.

Nous proposons ce dernier moyen, attendu que nos approvisionnements ne pourraient subir sans inconvenient des réductions. D'après notre proposition, la somme avancée par le budget de 1892 lui sera bonifiée par celui de l'année 1893.

#### D. II. T. INDEMNITÉS D'ÉQUIPEMENT

##### A. Première indemnité.

1 <sup>o</sup> 341 officiers non montés, à fr. 200				fr. 68,200
Infanterie.	Artillerie.	Génie.	Sanitaires (médecins).	
250	20	7	15	
Administration.	Poste de campagne.		Télégraphe de campagne.	
45	—		4	
2 <sup>o</sup> 164 officiers montés, à fr. 500				» 82,000
Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Sanitaires (médecins).	
20	50	18	55	
Vétérinaires.			Administration.	
16			5	
3 <sup>o</sup> 2 officiers non montés de l'artillerie de landwehr, à fr. 200				» 400
4 <sup>o</sup> 2 officiers montés de l'artillerie de landwehr, à fr. 500				» 1,000
5 <sup>o</sup> 78 indemnités supplémentaires à des officiers montés de l'élite, à fr. 300				» 23,400
Etat-major général.	Infanterie.	Artillerie.	Génie.	
6	35	2	6	
Sanitaires (médecins).			Administration.	
4		25		
6 <sup>o</sup> 15 indemnités supplémentaires pour officiers d'infanterie montés de landwehr, à fr. 50				» 750
7 <sup>o</sup> 5 aumôniers, à fr. 100				» 500
8 <sup>o</sup> 15 indemnités supplémentaires à des lieutenants-secrétaires d'état-major, à fr. 60 (infanterie et poste de campagne)				» 900
9 <sup>o</sup> 34 indemnités à des adjudants-sous-officiers secrétaires d'état-major, de l'infanterie, de la poste et du télégraphe de campagne, à fr. 140				» 4,760

10 <sup>o</sup> 35 indemnités à des adjudants-sous-officiers non montés ou qui étaient déjà montés comme sous-officiers, à fr. 110 (infanterie, artillerie, génie et troupes sanitaires)	fr. 3,850
11 <sup>o</sup> 10 indemnités à des adjudants-sous-officiers d'artillerie qui n'étaient pas montés jusqu'ici, à fr. 150	» 1,500
	Total fr. 187,260

*B. Deuxième indemnité, subside de renouvellement d'effets.*

1 <sup>o</sup> 278 subsides de renouvellement d'effets à des officiers non montés, à fr. 100	fr. 27,800		
Infanterie.	Artillerie.	Génie.	Sanitaires (médecins).
250	15	3	5
Administration.	Poste de campagne.	Télégraphe de campagne.	
5	—	—	
Aumôniers.			
—	—	—	—

2 <sup>o</sup> 229 subsides de renouvellement d'effets d'officiers montés, à fr. 125	» 28,625	
Etat-major-général.	Infanterie.	Cavalerie.
4	70	20
Artillerie.	Génie.	
50	12	
Sanitaires (médecins).	Vétérinaires.	Administration.
25	8	40
		Total fr. 56,425

Récapitulation.

I. Indemnité	fr. 187,260
II. Indemnité	» 56,425
	Total général fr. 243,685

*C. Subsides à des officiers.*

a. Pour acquisitions de revolvers :	
400 revolvers à fr. 17	fr. 6,800
b. Pour acquisition de jumelles de campagne : 1000 jumelles à fr. 10	» 10,000
	» 16,800
	Total de l'équipement fr. 260,485

## D. II. J. MATÉRIEL DE GUERRE

## II. Nouvelles acquisitions.

A. *Etats-majors.*

4 fourgons, y compris le harnachement, pour les états-majors de corps d'armée, à fr. 1750	fr. 7,000
4 voitures à bagages (fourgons d'infanterie), pour les états-majors de corps d'armée, harnachement compris, à fr. 1200	» 4,800
12 caisses de bureau avec leur équipement, dont une pour chaque chef du train, chef de parc et vétérinaire de corps d'armée, à fr. 150	» 1,800
8 appareils multiplicateurs pour les bureaux des corps d'armée (commandant et chef d'état-major), à fr. 100	» 800
Nouvelles acquisitions et améliorations au laboratoire de photographie	» 600
Acquisitions de lunettes binoculaires du bureau d'état-major général	» 400
Objets d'armement et équipement pour le corps des vélcipédistes	» 25,000
<b>Total pour les états-majors</b>	<b>fr. 40,400</b>

*Ad 1.* Des 8 fourgons destinés aux 4 corps d'armée, qui ont été prévus par la loi fédérale sur la création de corps d'armée (du 26 juin 1891) 4 figurent au budget du matériel de guerre pour 1892 et seront construits cette année ; les 4 fourgons restants et le harnachement doivent être compris dans le budget pour l'année 1893.

*Ad 2.* Aux termes de la loi sus-mentionnée, il sera attribué à chaque état-major de corps d'armée une voiture à bagages. Comme il n'existe pas d'ordonnance relative aux voitures de bagages, attendu que l'on se procure d'habitude ces voitures par voie de réquisition, nous avons l'intention de faire l'acquisition de fourgons d'infanterie modèle 1889, qui conviennent bien à cet usage.

*Ad 3.* Les vétérinaires de division recevront cette année des caisses de bureau de campagne et il est indiqué de se procurer aussi des caisses semblables pour les vétérinaires de corps d'armée. Il paraît également utile de munir de caisses de ce genre les chefs de parc et les chefs du train de corps d'armée, vu le nombre considérable de rapports qui parviendront de toutes parts à ces officiers.

*Ad 4.* Nous n'avons pas d'appareils multiplicateurs convenables pour les bureaux de campagne des états-majors de corps d'armée, prévus au budget de 1892 et demandons à en faire l'acquisition.

*Ad 5.* Mêmes motifs que l'année dernière.

*Ad 6.* L'acquisition de jumelles doit aussi avoir lieu pour les états-majors de corps d'armée.

*Ad 7.* La loi fédérale du 19 décembre 1891 concernant la création de sections de vélocipédistes militaires recevra son exécution dans le courant de cette année et les décisions seront prises relativement à l'armement et à l'équipement de cette troupe. Nous comptons sur une dépense de 100 francs par vélocipédiste, soit pour 250 vélocipédistes 25,000 francs.

### *B. Infanterie.*

#### Equipement de corps.

1. Nouvelles voitures d'infanterie	fr. 100,000
2. Equipement complémentaire des voitures	» 50,000
3. Harnais à poitrail	» 20,000
4. Ustensiles de cuisine pour les bataillons de landwehr	» 15,000
5. Outils de pionniers (1248 haches à main américaines avec fourreau à 3 60)	» 4,500
6. 32 nouvelles trousse de maréchal avec leur contenu pour les maréchaux-ferrants des régiments d'infanterie, à 42	» 1,344
Total pour l'infanterie	fr. 190,844

*Ad 1.* Troisième quote-part à l'acquisition des fourgons d'infanterie, suivant le message du 15 mars 1889. Cette quote-part est la dernière prévue par ce message ; ceci n'implique cependant pas que ce poste sera supprimé à l'avenir. Il est urgent que les caissons d'infanterie soient aussi remplacés par des voitures plus mobiles et plus pratiques. De plus, si les bataillons de landwehr doivent faire partie jusqu'à un certain point de l'armée mobile, il y aura lieu de remplacer aussi feurs fourgons actuels par des fourgons nouvelle ordonnance.

*Ad 2.* Ce poste a subi une certaine réduction comparativement à l'année dernière. Ce crédit est destiné à l'acquisition d'une nouvelle quantité de caisses à munitions et de caisses destinées au paquetage des boîtes de graisse à fusil, ces dernières ne trouvant plus de place dans les caissons par suite du mode de paquetage de la nouvelle munition.

*Ad 3.* Les sommes destinées à l'acquisition des harnais à poitail nécessaires par le fait de l'augmentation du nombre des voitures des bataillons, ont été prélevées jusqu'ici sur l'un des crédits pour l'artillerie ; ces sommes devront y être réintégrées peu à peu par le crédit pour l'infanterie.

*Ad 4.* Voir les motifs exposés l'année dernière.

*Ad 5.* Afin de compléter le matériel d'outils de pionniers, de tous les bataillons par des haches légères, il est nécessaire de se procurer encore 1248 haches à main.

*Ad 6.* L'effectif en chevaux des régiments d'infanterie est considérable et l'on ne peut pas compter pour l'entretien des ferrures pendant les marches et au quartier, sur les maréchaux-ferrants des armes spéciales qui se trouvent parfois à de grandes distances. Nous avons l'intention de choisir par régiment 1 ou 2 hommes sachant ferrer les chevaux et de les pourvoir d'outils de maréchal, afin qu'ils puissent, en cas de besoin, se charger de l'entretien des ferrures. Il nous faut dans ce but 32 assortiments d'outils de maréchal.

Jusqu'ici nous avons fait figurer dans les budgets pour le matériel de toutes les armes un chapitre « Matériel d'instruction ». L'expérience a démontré qu'il était préférable d'introduire ce chapitre au budget général. Nous le supprimerons donc à l'avenir pour toutes les armes.

*C. Cavalerie.*

Equipement de corps.

1. Fusils mitrailleuses	fr.	—
2. 3 nouvelles forges de campagne pour les compagnies de guides. y compris le harnachement, à 3350 francs »	10,050	
3. 100 colliers ouverts, à 50 francs »	5,000	
4 paires de harnais à poitail pour les voitures d'approvisionnement des compagnies de guides, à 230 francs »	2,760	
Total pour la cavalerie	fr.	17,810

*Ad 1.* Les essais en vue d'introduire les fusils mitrailleuses dans l'armement de la cavalerie n'étant pas encore terminés, nous ne faisons figurer cet article au présent budget que pour mémoire, en nous référant aux motifs indiqués dans les précédents budgets.

*Ad 2.* Par suite de l'organisation des corps d'armée, les compagnies de guides constituent la cavalerie de division ce qui nécessite une augmentation considérable du chiffre de l'effectif de ces compagnies. Jusqu'ici, les compagnies de guides n'ont eu aucune voiture de guerre et ont dû recourir à d'autres corps pour le ferrage de leurs chevaux. Cette façon de procéder ne pourra être maintenue lorsque l'augmentation projetée des effectifs aura eu lieu. Il y a donc lieu d'attribuer à chaque compagnie, comme c'est déjà le cas pour les escadrons de dragons, une forge de campagne pouvant servir en même temps de cuisine. Nous avons en vue de nous procurer en 1893 le  $\frac{1}{4}$  des forges de campagne nécessaires.

*Ad 3.* Le matériel de corps d'un escadron ne comprenant que 8 colliers (colliers de l'ancien système qui ne peuvent pas être réglés à volonté suivant la taille des chevaux), il est impossible de trouver pour chaque cheval un collier qui s'adapte bien. L'inconvénient s'en est fait sentir de tous temps dans les manœuvres en temps de paix dans lesquelles nous avons un nombre extraordinaire de chevaux

blessés. Il est nécessaire de remplacer les colliers fermés dont on se sert actuellement, par des colliers mobiles pouvant s'adapter à chaque cheval. Nous avons en vue pour cette année l'acquisition de la moitié des colliers nécessaires.

*Ad 4.* Pour les raisons indiquées à l'article 2, il est nécessaire d'attribuer à chaque compagnie de guides un char à approvisionnements. On se procure ce char par voie de réquisition, mais le harnachement nécessaire doit faire partie de l'équipement du corps.

#### *D. Artillerie.*

##### Equipement de corps.

1. 20 affûts 8,4 cm. avec avant-trains et équipement pour la réserve de l'artillerie de position, à 2600 francs	fr. 52,000
2. Huit canons de 8,4 cm. sans affût, à 4000 francs	» 32,000
3. Harnachements et accessoires	» 100,000
4. 60 caisses à munition pour l'artillerie de montagne à 42 francs	» 2,520
5. Pièces de rechange de réserve pour l'artillerie	» 10,000
Total pour l'artillerie fr. 196,520	

*Ad 1.* Même crédit que l'année dernière. Il faut continuer l'acquisition de nouveaux affûts pour l'artillerie de campagne, en affectant les plus anciens affûts des batteries de campagne à la réserve de l'artillerie de position.

*Ad 2.* Parmi les bouches à feu de campagne, il y en a qui servent déjà depuis 1878 et qui sont tellement usées qu'il faut les remplacer.

*Ad 3.* Nous avons fait figurer jusqu'ici dans tous les budgets un chapitre. « Matériel d'instruction pour l'artillerie » concernant l'entretien et le remplacement du matériel de harnachement sur les places d'instruction. Comme nous l'avons indiqué au chapitre infanterie, les chapitres « Matériel d'instruction » seront supprimés à l'avenir; nous elevons d'une somme équivalente le poste « Harnachement ».

*Ad 4.* Voir les motifs exposés l'année dernière.

*Ad 5.* On a créé les années précédentes des réserves de pièces de rechange pour les voitures, d'effets d'équipement, etc., pour l'artillerie de campagne. La charge, pour les pièces de campagne étant plus forte qu'auparavant, le matériel souffre d'autant plus, et il est urgent d'augmenter la réserve en question, en tenant compte surtout des changements récents apportés au matériel d'artillerie.

#### *E. Génie.*

##### Equipement de corps.

1. Approvisionnements de bois	fr. 6,000
2. Equarrissage des bois en provision	» 3,000

3. Matériel du génie à compléter et à améliorer	fr. 20,000
4. Acquisition du matériel pour l'établissement de lignes télégraphiques semi-permanentes et pour la construction, soit le rétablissement de lignes de chemins de fer	» 25,000
5. Outils pour travaux de fortifications	» 25,000
6. Acquisition de fulmi-coton comprimé, pour augmenter et compléter les approvisionnements	» 20,000
Total pour le génie	<u>fr. 99,000</u>

*Ad 1.* Même crédit que l'année dernière (*ad 2*).

*Ad 2.* Ce poste a été réduit de 2900 francs, comparativement à l'année dernière (*ad 3*).

*Ad 3.* Tant par suite de l'augmentation sensible, ces dernières années, du matériel de corps, que par le fait de l'usure d'une partie de l'ancien matériel (en particulier des cordages et des cables télégraphiques), notre réserver actuelle s'est considérablement réduite. Il est nécessaire d'augmenter ce poste de 6000 francs relativement au chiffre de l'année dernière, afin de reconstituer notre réserve.

*Ad 4 et 5.* Nous avons réduit ces deux postes de 5000 francs chacun comparativement à l'année dernière.

*Ad 6.* Les approvisionnements de fulmi-coton ont subi une diminution en raison des quantités employées dans les écoles et les cours. Il y aura lieu de compléter, et nécessairement d'augmenter peu à peu ces approvisionnements.

#### *F. Troupes sanitaires.*

##### a. Equipement de corps.

1. Matériel sanitaire pour les étars-majors et pour les corps de troupes, à compléter en partie	fr. 1,000
2. Equipement des ambulances et des réserves à compléter	» 20,000

##### b. Matériel d'hôpital.

3. Matériel de l'hôpital de Thoune à compléter	» 200
4. 1000 lits d'hôpital avec accessoires, à 140 francs (au lieu de 150 francs comme précédemment)	» 140,000

##### c. Section vétérinaire.

5. Augmentation du matériel de pansement dans les caisses de vétérinaire. Acquisition de coffrets de pansement pour compléter ces dernières	» 3,000
6. Remplacement d'instruments, d'ustensiles médicaux de matériel de pansement, etc,	» 1,000

Total pour les troupes sanitaires fr. 165,200

*Ad 1.* Comme l'année dernière.

*Ad 2.* Par suite de maladie du médecin en chef, le complément du matériel a subi du retard. En 1893, il y aura encore à se procurer une quantité importante d'instruments de chirurgie dont l'acquisition ne peut avoir lieu en entier cette année-ci. Les ambulances de montagne ne pourront pas non plus être mises complètement en état cette année. Le crédit pour 1892 doit être maintenu par cette raison.

*Ad 3.* Comme l'année dernière (*ad 4*).

*Ad 4.* Par le fait de cette acquisition, nous serons pourvus des 5000 lits d'hôpital, dont 1000 lits en bois, prévus par le règlement sur le service sanitaire. Ce nombre ne constitue qu'un minimum, car il serait absolument insuffisant si nous ne pouvions compter dans notre pays sur le nombre extraordinaire de lits d'hôtels qui seraient disponibles en cas de guerre.

*Ad 5.* Afin d'appliquer aussi en temps de guerre, au service vétérinaire les nouveaux procédés antiseptiques et de ménager ainsi notre précieux matériel de chevaux, nous proposons d'augmenter le matériel de pansage des 160 caisses de vétérinaire existantes et d'introduire pour ce matériel un mode de paquetage en coffrets en fer blanc le mettant à l'abri de la poussière ou de toute autre cause d'altération.

Nous recommandons que ce complément urgent de toutes les caisses ait lieu dans le délai d'une année, afin que nous soyons le plus promptement possible en possession d'un matériel uniforme.

*Ad 6.* Comme l'année dernière (*ad 9*).

#### *G. Troupes d'administration.*

##### Equipement de corps.

Attendu que l'organisation des services de subsistances des corps d'armée n'est pas encore terminée, il n'y a pas lieu de faire de nouvelles acquisitions quant à présent.

#### *H. Matériel de corps en général.*

##### 1. Matériel d'artillerie de position :

<i>a.</i> 28 affûts de campagne 8,4 cm. à 2600 francs	fr. 72,800
<i>b.</i> 210 tableaux pour inscriptions	» 650
<i>c.</i> 7 assortiments d'engins de mineurs et matières explosibles à 500 francs	» 3,500
<i>d.</i> 7 forges de campagne servant en même temps de chariots à outils et de chariots d'artificiers, à 4,500 francs	» 31,500
<i>e.</i> Augmentation du nombre des lunettes existantes, au moyen de lunettes perfectionnées, à raison de 3 lunettes par	

section de matériel de guerre, soit 21 lunettes à 350 francs	fr. 7,500
<i>f.</i> Caisses à ustensiles de cuisine pour 5 divisions à 4 compagnies, soit pour vingt compagnies à raison de 500 francs »	10,000
	————— fr. 125,800
2. 168 bâches pour voitures de réquisitions, à 90 fr.	» 15,120
3. Acquisition de graisse de char et de bougies	» 4,000
4. Acquisition de 17 lampes à réflecteur, à 500 fr.	» 8,500
5. Acquisition d'une locomotive routière	» 18,000
6. Améliorations au matériel existant	» 15,000
7. Mobilisation :	
Acquisitions pour le compte de l'inventaire	» 12,000
8. Equipement pour chevaux des dépôts de réserve	» 10,200
Total pour le matériel de corps en général	fr. 208,620

On a reconnu que dans beaucoup de cas les pièces de 8,4 cm. employées comme pièces de flanc dans l'artillerie de position peuvent être plus utilement employées lorsqu'elles sont montées sur affûts de campagne que lorsqu'elles sont sur affûts exhaussés. Le Conseil fédéral a approuvé le 29 mars 1892 les propositions qui lui ont été faites à ce sujet par la commission d'artillerie et l'on a prévu pour chaque division d'artillerie de position, de même que pour le matériel de la division de réserve, 4 affûts de campagne.

*Ad 1, b.* Les tableaux pour inscriptions manquent encore dans le matériel des divisions.

*Ad 1, c.* Chaque division d'artillerie de position sera pourvue des engins de mine nécessaires pour éloigner les grosses pierres qui pourraient mettre obstacle à l'établissement des batteries.

*Ad 1, d.* On avait déjà prévu lors des premières propositions qui ont été faites en vue de l'organisation du nouveau matériel d'artillerie de position, d'adopter un genre de voiture pouvant servir en même temps de forge de campagne, de chariot d'outils et de chariot d'artificiers. On s'était contenté jusqu'ici d'attribuer aux divisions d'anciennes forges de campagne de cavalerie disponibles. Mais l'artillerie de position réclame instamment un type de voiture uniforme plus pratique. Nous vous proposons donc de nous accorder un crédit pour nous procurer ces voitures.

*Ad 1, e.* Les divisions d'artillerie de position sont pourvues actuellement chacune de 5 lunettes d'approche ayant fait partie du matériel des batteries de campagne. Ces lunettes dont l'acquisition remonte aux années 1840 à 1850 ne remplissent plus les conditions voulues aujourd'hui; leur nombre est d'ailleurs insuffisant. Nous vous proposons donc de compléter chaque équipement par 3 lunettes binoculaires d'une construction récente et perfectionnée.

*Ad 1, f.* Les ustensiles de cuisine de l'artillerie de position sont

aux anciennes ordonnances et en grande partie hors d'usage. Nous proposons de pourvoir les 20 compagnies formant les divisions de nouveaux ustensiles de cuisine pareils à ceux de l'infanterie.

*Ad 2.* Lors de rassemblements de troupes de quelque importance il devient extrêmement difficile sinon absolument impossible de se procurer par voie de réquisition les bâches nécessaires pour couvrir les voitures d'approvisionnements et de bagages. Afin d'obvier à cet inconvénient, nous proposons de pourvoir le matériel de chaque corps du nombre de bâches nécessaires aux voitures de réquisition. En tenant compte des bâches déjà existantes, il nous faut encore, en tout 336 bâches : nous proposons d'en faire l'acquisition dans le délai de 2 ans.

*Ad 3.* Jusqu'ici, les intendances des casernes et des dépôts de matériel de guerre étaient chargées du soin de pourvoir les voitures comme ils l'entendaient de graisse à voitures et de bougies. Ce système n'a pas donné de bons résultats. Nous pensons avec les approvisionnements pour lesquels nous vous réclamons un crédit, pouvoir munir de la graisse et des bougies nécessaires toutes les voitures de l'armée. Pour éviter pu'elle se détériore, la graisse à voitures sera renfermée dans des boîtes en fer blanc soudées.

*Ad 4.* En cas de mobilisation, on travaillerait sans doute aussi la nuit dans les arsenaux et dans les dépôts de matériel de guerre et il serait nécessaire de posséder des appareils donnant une clarté intensive dans les locaux qui ne sont pas suffisamment éclairés, soit au gaz, soit à la lumière électrique. Nous avons besoin en premier lieu de 17 lampes à réflecteur pour cet usage.

*Ad 5.* En cas de mobilisation, la pénurie de chevaux se fera sentir en Suisse. D'autre part, il sera difficile de nourrir et de loger dans la montagne le grand nombre de chevaux qu'exigeront les transports considérables de matériel dans le rayon des fortifications. La commission d'artillerie a décidé de proposer l'acquisition de locomotives routières qui peuvent traîner des charges considérables même à la montée et qui, tout en ne consommant qu'une quantité négligeable de combustible, n'exigent pour leur entretien et la mise en marche que 2 hommes.

Nous proposons de ne faire d'abord que l'acquisition d'une seule de ces locomotives, afin d'être à même de faire un essai concluant.

D'après les résultats que nous obtiendrons, nous proposerons de nouvelles acquisitions, s'il y a lieu.

*Ad 6.* Comme les années précédentes.

*Ad 7.* Ce crédit est destiné, à part les acquisitions de voitures, à nous procurer un certain nombre de rampes qui sont indispensables au chargement et au déchargement du lourd matériel de l'artillerie de position.

Ce même crédit comprend 2000 francs pour études sur l'emploi des ballons dans l'armée.

*Ad 8.* Nous demandons un crédit de 10,200 francs pour l'acquisition d'ustensiles d'écurie indispensables, tels que musettes, fourches, pelles, seaux et lanternes d'écurie, destinés aux dépôts de chevaux que l'on établirait en cas de mobilisation.

*III. Dépôt de projectiles bruts.*

Sera porté au budget général.

*IV. Fortifications.*

Frais de modification et de remplacement partiel des 2 affûts de 12 cm. dans la tourelle du fort d'Airolo fr. 14,000

Lorsqu'il s'est agi d'établir dans la tourelle du fort d'Airolo des affûts remplissant les conditions voulues, les fournisseurs ont recommandé d'adopter un système d'affûts hydrauliques. L'expérience n'a pas tardé à prouver que ces affûts ne conviennent pas vu les conditions dans lesquelles nous nous trouvons ; nos troupes sont peu exercées et le matériel est exposé au fort d'Airolo à de grandes variations de température. C'est pour cette raison que nous avons adopté, plus tard, pour toutes les autres tourelles, des affûts entièrement mécaniques. Nous proposons de remplacer les affûts hydrauliques susmentionnés, qui sont les seuls de ce système que nous possédons, par des affûts mécaniques d'un maniement plus simple. En opérant ce changement, nous obtiendrons 4° de plus d'élévation, ce qui constitue pour la position d'Airolo un avantage qui n'est pas à dédaigner.

*V. Crédits accordés en principe par les Chambres.*

*A* (Voir le message du 9 décembre 1891 et l'arrêté fédéral du 29 janvier 1892.)

1° Augmentation des approvisionnements en munition pour l'élite et la landwehr, de 300 à 500 cartouches pour les 150,000 fusils calibre 7,5 mm. qui sont commandés jusqu'ici : $150,000 \times 200 = 30,000,000$ de cartouches, à raison de fr. 100 le mille, fr. 3,000,000, dont 50 %	fr. 1,500,000
2° Augmentation des approvisionnements en munition pour le landsturm, de 100 à 200 cartouches	» —
3° Augmentation de la munition d'artillerie, 1,500,000 francs, dont 50 %	» 750,000
4° Matériel du génie à compléter	» 475,000
5° Acquisition de selles à bât	» 90,000

*B.* (Voir le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 23 janvier 1892 et l'arrêté du Conseil fédéral du 28/29 janvier 1892.)

6° Introduction de la poudre à faible fumée dans l'artillerie : frais probables fr. 2,090,421 en total, dont 50 % pour 1893	» 1,045,211
Total	<u>fr. 3,860,211</u>

Nous considérons qu'il est préférable de faire figurer au budget pour le matériel les acquisitions qui ont été décidées en principe par les Chambres les 28/29 et 29 janvier, au lieu de les porter au budget général, comme cela a été parfois le cas lors des acquisitions de fusils, attendu que de cette façon il nous est possible de faire solder par la caisse fédérale, comme cela a été l'usage jusqu'ici, les factures échéant dans le courant de l'année.

Nous nous abstiendrons d'entrer dans de nouveaux détails relativement aux demandes de crédit comprises dans le chapitre V et nous nous référerons à ce sujet au contenu du message du 9 décembre 1891, du rapport du 23 janvier 1892, à vos décisions du 28/29 janvier 1892 et enfin aux délibérations des Chambres y relatives.

Nous plaçons dans le budget du matériel pour 1893 (*ad 1, 3 et 6*), 50 % des dépenses totales ; l'autre moitié figurera au budget du matériel pour 1894.

On peut supprimer au budget l'article concernant les frais pour compléter les approvisionnements de munitions pour le landsturm, attendu que cette munition peut être prélevée en nature sur les quantités de cartouches pour le Vetterli disponibles par suite de l'adoption du fusil petit calibre.

*Récapitulation.*

		Projet pour 1893. Fr.	Projet pour 1892. Fr.
D. II. D. Habillement		109,025	587,033 50
D. II. E. Armement et équipement		624,404	717,245 —
D. II. F. Indemnités d'équipement		260,485	254,920 —
D. II. J. Matériel de guerre :			
A. Etats-majors	fr.	40,400	13,700 —
B. Infanterie	»	190,844	200,500 —
C. Cavalerie	»	17,810	4,420 —
D. Artillerie	»	196,520	1,118,818 —
E. Génie	»	99,000	110,244 —
F. Troupes sanitaires	»	165,200	181,177 —
G. Troupes d'administration	»	—	41,379 —
H. Matériel de corps en général	»	208,620	501,668 45
		918,394	
IV. Fortifications		14,000	29,600 —
V. Crédits accordés en principe par les Chambres		3,860,211	
		Totaux 5,786,519	3,760,704 95

Veuillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, le 7 juin 1892.

Au nom du Conseil fédéral suisse, *Le Président de la Confédération* : HAUSER. *Le Chancelier de la Confédération* : RINGIER.

*Arrêté fédéral allouant les crédits nécessaires pour les acquisitions de matériel de guerre en 1893.*

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu le message du Conseil fédéral du 7 juin 1892, arrête :

Les crédits ci-après sont accordés pour les acquisitions de matériel de guerre en 1893 ; ces crédits représentent une partie du budget général de 1893 et doivent y être réintégrés lorsque le projet en sera présenté au mois de décembre prochain :

D. II. D. Habillement	fr. 109,025
D. II. E. Armement et équipement	» 624,404
D. II. F. Indemnités d'équipement	» 260,485
D. II. J. Matériel de guerre, nouvelles acquisitions, matériel d'artillerie de position, etc.	» 918,394
IV. Fortifications	» 14,000
V. Crédits déjà accordés en principe par les Chambres	» 3,860,211
	<hr/>
	Total fr. 5,786,519

En même temps le Conseil fédéral, dans le message suivant, a demandé pour 1892 divers crédits supplémentaires qui lui sont accordés.

D. DÉPARTEMENT MILITAIRE

*Administration.*

*Chef d'arme de l'infanterie.*

c) Aides fr. 300

Le nombre exceptionnel des écoles et cours militaires de l'année courante et le surcroit extraordinaire de travail qui en résulte obligent le chef d'arme de l'infanterie, qui n'a du reste sous ses ordres qu'un personnel très peu nombreux, à occuper un nouvel aide pendant l'année entière. Or le crédit de 3500 francs, alloué pour 1892, n'y suffit pas, attendu qu'après déduction du traitement du copiste, s'élevant à 2000 francs, il ne reste plus disponible qu'une somme de 1500 francs, qui ne permettrait pas de garder, durant toute l'année, le second aide, malgré son modeste salaire de 5 francs par jour, ce qui serait cependant possible si le crédit supplémentaire de 300 francs était accordé.

*Commissariat central des guerres.*

## Section de l'habillement.

*b) Modèles*

fr. 5000

Suivant décision de la commission chargée de déterminer le paquetage, il y aura lieu de procéder dans le courant de cet été à des essais définitifs de paquetage, marmites individuelles et gourdes. Pour ces essais, qui porteront sur 32 paquetages-modèles de deux systèmes différents, environ 320 marmites individuelles — dont la moitié en acier et l'autre moitié en aluminium — et 640 gourdes — dont la moitié en acier, étamées ou émaillées, et l'autre moitié en aluminium — nous aurons probablement besoin de la somme indiquée ci-dessus.

Contrôle de l'inventaire.

*b) Aides*

» 600

Les fonctions de contrôleur de l'inventaire ayant dû être retirées au titulaire pour être confiées à son aide, nous nous voyons obligés d'élever le traitement de ce dernier de 3200 francs à 3800 francs et de porter ici en ligne de compte pour l'année 1892, la différence de 600 francs.

*Commandants de corps d'armée  
et colonels-divisionnaires.*

» 3000

Le budget de cette année prévoit pour les commandants de corps d'armée une indemnité pour frais de bureau égale à celle des divisionnaires, soit 1800 francs. On peut se convaincre aisément par la lecture de l'instruction pour les commandants de corps d'armée que les travaux de ces chefs sont plus considérables que ceux des colonels-divisionnaires. En conséquence, nous avons élevé l'indemnité des quatre commandants de corps d'armée de 300 francs, ce qui nous force à vous demander un crédit supplémentaire de

fr. 1200

Il est nécessaire de classer dans cette même rubrique l'indemnité pour frais de bureau louée au commandant de la défense du Gothard, par

» 1800

Total fr. 8900

*Personnel d'instruction.*

## Troupes sanitaires.

fr. 2250

La moitié du traitement annuel. Cette dépense est nécessaire par l'adoption de l'arrêté fédéral du 29 janvier 1892 (Rec. off. tome courant, 588). Un aspirant instructeur bien qualifié a commencé son service d'essai et il est

probable qu'il pourra être nommé définitivement le 1<sup>er</sup> juillet prochain, avec un traitement égal à celui de ses collègues.

Total fr. 2250

*Habillement.*

Habits de travail	fr. 3950
1. 200 paires de guêtres de coutil	fr. 300
2. 200 paires de jambières	» 200
3. 200 vêtements d'exercice pour les servants de l'artillerie de forteresse	» 3000
4. 100 casquettes pour l'artillerie de forteresse	» 450
	fr. 3950

*Ad 1 et 2.* En vue de préserver autant que possible les pantalons des recrues pendant le service d'instruction, nous avons ordonné, à titre d'essai, l'acquisition de 200 paires de guêtres de coutil et 200 paires de jambières.

*Ad 3 et 4.* Au 1<sup>er</sup> juillet 1892, nous avons besoin pour Andermatt de 200 vêtements d'exercice pour les servants des pièces.

Nous ne possédons plus que 221 casquettes ; il nous faut donc immédiatement au moins 100 pièces pour compléter notre provision ordinaire.

Sifflets à signaux pour les sous-officiers d'infanterie	» 1500
---	--------

Le prix de 95 centimes par sifflet, inscrit au budget, est trop bas. Il nous faut payer environ 14 centimes de plus par pièce pour obtenir un bon sifflet, ce qui nous oblige à demander un supplément de crédit de 1500 francs en chiffre rond.

Total fr. 5450

*Matériel de guerre.*

Acquisitions nouvelles.

Etats-majors.

4. Caisses de bureau pour les états-majors des corps d'armée	fr. 4000
--	----------

Avec les fourgons pour les états-majors de corps d'armée, nous avons encore besoin de 20 autres caisses de bureau complètes pour états-majors, qui ne sont pas prévues dans le budget de 1892, soit 20 pièces à 200 francs = 4000 francs.

*Etablissements militaires et fortifications.*

Défense du Gothard, à la disposition du bureau des fortifications	fr. 150,000
---	-------------

Le 22 avril 1892, nous avons autorisé le département militaire à compléter les fortifications près d'Airolo au-dessous de Stuei, par la construction d'une galerie de flanquement, conformément aux plans soumis et au devis s'élevant à 264,000 francs, mais à la condition expresse qu'un crédit supplémentaire soit demandé à la prochaine Assemblée fédérale. C'est ce crédit que nous venons solliciter par les présentes.

La dépense totale de 264,000 francs sera répartie sur deux années. La part afférente à l'année 1892, soit 150,000 francs, est inscrite sous la rubrique ci-dessus. Le solde qui sera déboursé en 1893 figurera au budget ordinaire pour 1893.

Construction d'un magasin au Gothard. fr. 100,000

Par décision du 31 octobre 1891, nous avons autorisé le département militaire à faire construire par le bureau fédéral des fortifications un magasin destiné à l'approvisionnement des troupes chargées de la défense du Gothard et à faire de ce chef une dépense de 200,000 francs. En conséquence, nous vous prions de vouloir bien nous accorder un crédit supplémentaire représentant la moitié de cette somme, qui sera déboursée cette année-ci. L'autre moitié sera inscrite au budget pour l'année 1893.

Total fr. 250,000

*Administration des poudres.*

Achats pour compte de l'inventaire. fr. 7500

Le crédit inséré au budget de 10,000 francs se trouve à peu près épuisé par les dépenses faites jusqu'à maintenant. Il y a cependant lieu de se procurer encore d'autres machines et engins pour la fabrication de la poudre blanche, dont le coût s'élèvera selon toute probabilité au montant du crédit supplémentaire ci-dessus.

*Fabrique d'armes.*

Achats pour compte de l'inventaire fr. 10,000

La transmission de la force électrique, commencée en 1891, ne sera achevée qu'en 1895 et il reste encore à payer de ce chef:

Deux machines dynamo-électriques avec communicateurs et accessoires fr. 6,500

La fabrique d'armes a besoin, en outre, pour compléter différentes installations, de » 3,125

et pour l'acquisition d'une machine à écrire pour le bureau de la correspondance, d'une somme de » 375

fr. 10,000

